

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 11 JANVIER 2024****Délibération n° 2024_009****CONVENTION PLURIANNUELLE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME "MIEUX MANGER POUR TOUS" – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15**PRÉSENTS : 8**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 7

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Fabienne JOUVET, , Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Marie-Ange CHAUSSOY, , Arnaud ARFEUILLE (Procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Emilie MARCHES (Procuration à Jacques NAU), Ghislaine BOUVIER (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Michelle MAURY

Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CCAS de Mérignac, avec l'ensemble des services et des associations locales ont engagé une réflexion autour des questions des solidarités alimentaires. Une politique publique stratégique et opérationnelle se structure. Elle se concrétise par la mise place de nouveaux outils dont : la rédaction en 2022 d'un livret des solidarités alimentaires, une étude de faisabilité pour l'ouverture d'un restaurant solidaire, l'activation d'un réseau des acteurs de l'aide alimentaire, et le développement de l'épicerie sociale et solidaire autour de deux principaux axes forts la santé/alimentation et la mobilité.

L'épicerie sociale et solidaire de Mérignac accueille actuellement un maximum de 30 foyers simultanément. Elle est devenue un outil précieux de lutte contre la précarité alimentaire. Elle répond notamment aux besoins des habitants qui ont dû faire face à la crise sanitaire puis aujourd'hui l'inflation. Pour autant, l'épicerie sociale et solidaire doit évoluer pour mieux répondre aux nouveaux enjeux socio-économiques.

Dans ce contexte, le CCAS a présenté un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du programme national « Mieux Manger pour tous ». Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de lutte contre la précarité alimentaire, le gouvernement a en

effet décidé de mobiliser de nouveaux moyens financiers en faveur des plus démunis dédiés au programme « Mieux manger pour tous » (MMPT). Le programme Mieux Manger Pour Tous a pour objectifs essentiels de :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ;
- Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire ;
- Permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire afin de répondre aux objectifs de la lutte contre la précarité alimentaire et aux objectifs de la politique de l'alimentation.

Le dossier déposé auprès des services de l'état par le CCAS porte sur 3 principaux axes :

AXE 1: AMELIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT DE L'EPICERIE VERS DES PRODUITS FRAIS ET DE SAISONS. Un travail a démarré pour diversifier l'approvisionnement de l'épicerie. L'objectif est de proposer aux adhérents plus de produits frais, provenant de producteurs locaux.

AXE 2 : SENSIBILISATION DES ADHERENTS DE L'EPICERIE A L'UTILISATION DE PRODUITS FRAIS ET DE SAISONS. Fin 2023, une conseillère en économie sociale et familiale a été recrutée pour notamment animer l'épicerie, proposer des ateliers autour de l'alimentation, et des ateliers cuisines, construction d'une boîte à outil - réalisation en 2023 et 2024.

AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE DE L'EPICERIE VERS LES PUBLICS EMPECHES OU HABITANTS DES ZONES BLANCHES La situation géographique de l'épicerie ne permet pas de toucher des personnes fragiles habitants dans des quartiers éloignés du centre-ville ou de centres commerciaux. Le CCAS travaille ainsi avec l'agence de design en service public pratico-pratique pour la réalisation des tests dans différents quartiers de la ville, dont ceux classés politique de la ville, et la fabrication de l'épicerie mobile de Mérignac (2023/2024).

Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 307 487 €.

Les actions mises en œuvre (plan d'actions par année) sont les suivantes :

2023 :

- Mise en place d'une coordination des actions liées à la solidarités alimentaires
- Accueil d'une stagiaire de Master ADRET (Alimentation Durable et résilience Territoriale) du mois de janvier à juillet 2023 aidant à l'ingénierie de projet autour des solidarités alimentaires
- Recherche de producteurs locaux pour diversifier l'approvisionnement de l'épicerie mobile
- Affiner le cahier des charges pour la construction sur mesure du stand mobile de l'épicerie social et solidaire mobile
- Fabrication du stand (fin 2023 et début 2024)
- Construction d'actions autour de l'alimentation à destination des personnes adhérentes de l'épicerie
- Poursuite du fonctionnement de l'épicerie

2024 :

- Poursuite de l'étude de faisabilité pour l'ouverture de l'épicerie sociale et solidaire mobile
- Déploiement d'ingénierie de projet pour la mise en œuvre du projet épicerie sociale et solidaire mobile
- Poursuite de la coordination de l'ensemble de la stratégie politique des solidarités alimentaires
- Suivi et Evaluation de l'AXE I du II : évaluation des nouvelles sources d'approvisionnement en produits frais et de saisons – fin 2024
- Poursuite du fonctionnement de l'épicerie sociale actuelle (achat denrée, autre petits équipements, RH)

Le montant de la subvention accordée par la préfecture de Région s'élève à 60 000 euros. Il est précisé que lors de la mise en œuvre du projet, le CCAS peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle et que l'intervention de l'Etat ne dépasse pas le coût du projet au regard du coût total soit 307 487 €.

Pour l'année 2023, l'Etat s'engage pour un montant de 30 000 € pour les dépenses de fonctionnement, faisant l'objet d'un versement unique ;

Pour l'exercice 2024, deuxième année d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'Administration d'un montant de 30 000 € pour les dépenses de fonctionnement sera versée selon les modalités suivantes :

- Une avance avant le 31 mars, sans préjudice du contrôle de l'administration conformément à l'article 11, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.3 pour cette même année ;
- Le solde annuel sous réserve du respect des engagements, et de la mise en œuvre des actions présentées ci-dessus.

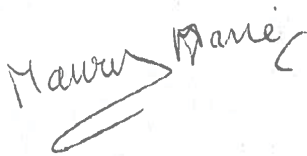
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- solliciter la subvention auprès de la Préfecture de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du programme « Mieux Manger Pour Tous »,
- signer la convention pluriannuelle pour la mise en œuvre du programme « Mieux Manger Pour Tous » ainsi que l'ensemble des documents s'y référant,
- inscrire les crédits au budget afférent soit : 30 000 euros en 2023, puis 30 000 euros en 2024.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 11 janvier 2024

Marie-Michelle MAURY
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.